

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

ANNÉE 2021-2022



DIPLOME UNIVERSITAIRE EN SANTÉ AU TRAVAIL



INFIRMIER DES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE



INMA -14, rue Auguste Comte - 37000 TOURS -Tél. : 02 47 66 62 32 - www.inma.fr



SOMMAIRE

1. Présentation	Page 2
2. Objectifs du DUST	Page 2
3. Déroulement	Page 3
3.1. Un enseignement théorique	
3.2. Un enseignement pratique	
4. Accompagnement des étudiants	Page 3
5. Conditions de réussite	Page 4
6. Conditions d'inscription	Page 4
7. Planning prévisionnel 2021 - 2022	Page 4
7.1. Cours	
7.2. Soutenance du PFE	
8. Modalités d'inscription	Page 5
8.1. Frais d'inscription à la formation	
8.2. Coût pédagogique	
8.3. Condition de désistement	
8.4. Attestation de présence	
9. Dossier d'inscription.....	Page 6

1. Présentation

L'Institut National de Médecine Agricole (INMA), association créée en 1958 et présidée actuellement par le Professeur Jean-Marc SOULAT, Professeur de médecine et santé au travail, de la faculté de médecine de Toulouse, a pour ambition de former des professionnels autour des problématiques de santé au travail et de santé publique en milieu agricole.

L'enseignement, orienté lors de la création de l'Institut sur la connaissance des effets des produits phytosanitaires et des zoonoses, s'est progressivement développé autour des problèmes de sécurité et de travail du monde agricole et rural, ou ayant des activités similaires.

L'équipe pédagogique a le souci de répondre aux nécessités d'une médecine moderne avec un enseignement régulièrement renouvelé, s'adaptant aux évolutions scientifiques et techniques.

Organisme de formation, l'INMA délivre notamment le Diplôme de Médecine Agricole (permettant d'exercer la Médecine du Travail en Agriculture) et propose de nombreuses formations continues orientées vers l'acquisition et l'actualisation des connaissances des médecins et des infirmiers du travail, des praticiens-conseils et des préventeurs en santé au travail ; et prépare à la formation de médecin-conseil et dentiste-conseil du Régime Agricole.

Depuis 2015, l'INMA a créé le DUST des infirmiers de la MSA en partenariat avec la Faculté Paul Sabatier de Toulouse 3. Ce diplôme universitaire en santé au travail est particulièrement adapté et orienté vers le suivi santé-sécurité-travail des salariés ressortissants du régime agricole.

Depuis 2020, le diplôme est ouvert aux infirmiers hors MSA, c'est-à-dire provenant de services interentreprises ou de services autonomes du régime général. La condition pour pouvoir s'inscrire est d'être déjà embauché dans un service de santé au travail ou d'être en stage dans un service de santé au travail pendant les 9 mois de la formation. Cette ouverture ne se fera que dans la limite des places disponibles. Nous rappelons que le programme est destiné principalement aux ressortissantes de sécurité sociale agricole.

L'infirmier recruté au sein du service de santé au travail bénéficie d'une formation en cours d'emploi, dispensée par l'INMA et validée par la délivrance d'un diplôme universitaire.

2. Objectifs du DUST

Le DUST permet d'acquérir les outils et les capacités nécessaires pour répondre aux besoins de santé au travail des salariés de la MSA.

L'accompagnement des étudiants infirmiers qui effectuent la formation universitaire de spécialisation infirmier, s'effectue grâce à un tutorat pédagogique et professionnel.

Cette formation vise à professionnaliser un public infirmier dans le cadre d'une alternance entre les semaines de présence en cours et la réalisation de projets tutorés sur le lieu d'activité.

La mise en place de ces projets vise à confronter les apports théoriques à la pratique. Ils sont élaborés comme un processus pour mener une action adaptée à une problématique de santé au travail.

Décret n° 2012-706 du 7 mai 2012 relatif aux services de santé au travail et à la prévention des risques professionnels en agriculture.

Art. R. 717-3.-Dans les services de santé au travail mentionnés aux 1° et 2° de l'article D. 717-1, les missions définies à l'[article L. 4622-2 du Code du travail](#) sont assurées par une équipe pluridisciplinaire de santé au travail comprenant des médecins du travail, des intervenants en prévention des risques professionnels, des infirmiers et des assistants des services de santé au travail.

Art. R. 717-52-8.-L'infirmier recruté est diplômé d'Etat et a l'autorisation d'exercer sans limitation dans les conditions prévues par le [Code de la santé publique](#). Si l'infirmier n'a pas suivi une formation qualifiante en santé au travail, l'employeur l'y inscrit au cours des douze mois qui suivent son recrutement et favorise sa formation continue.

3. Déroulement

3.1. Enseignement théorique

D'une durée de 7 semaines distinctes, la formation comporte un enseignement théorique magistral organisé à l'INMA à Tours, cet enseignement permet d'acquérir un savoir.

Les thèmes enseignés sont les suivants :

Semaine 1	Connaissance de l'environnement de travail dans le monde agricole
Semaine 2	Evaluation des risques professionnels – 1
Semaine 3	Evaluation des risques professionnels - 2
Semaine 4	Les pathologies professionnelles
Semaine 5	Les visites d'information et de prévention
Semaine 6	Education et promotion de la santé
Semaine 7	Retour et maintien dans l'emploi

3.2. Enseignement pratique

Les projets tutorés 1 & 2 et le projet de fin d'étude :

Les PTUT1 et PTUT2 sont menés pendant la période de formation. Il s'agit d'un travail appliqué sur le terrain en lien avec les connaissances acquises en formation. Ils seront réalisés sous la forme d'une méthodologie de projet à partir d'une problématique de santé au travail rencontrée sur le secteur pris en charge par l'étudiant.

Le PFE permet à l'étudiant de confronter les acquis à la réalité du terrain et ainsi de posséder les savoir-être et les savoir-faire nécessaires.

La réalisation de ces projets nécessite d'être accompagné par un tuteur professionnel (médecin du travail du secteur ou médecin chef de service) et un tuteur pédagogique.

4. Accompagnement des étudiants

L'accompagnement des étudiants se fait par un double tutorat :

4.1. Les tuteurs pédagogiques :

Les tuteurs pédagogiques sont des référents internes à la formation qui aident les étudiants sur les aspects méthodologiques du travail.

4.2. Les tuteurs professionnels :

Les tuteurs professionnels sont des ressources professionnelles. Il doit s'agir de médecins qui exercent sur le même secteur que l'infirmier. En l'absence de médecin référent sur le secteur, le médecin chef prendra ce rôle.

Ils permettent la compréhension des situations de travail et facilitent l'insertion au sein du collectif de travail. Leurs connaissances du milieu permettent de mieux intégrer les règles morales et les valeurs.

D'autre part, ils vont aider l'étudiant à choisir une entreprise pour la réalisation des projets tutorés. Il s'agit de sélectionner une entité dans laquelle sont repérés des risques ayant des incidences sur la santé des salariés sans avoir vraiment identifié les causes. Le travail de l'étudiant sera alors de mener une démarche partant d'un recueil de données exhaustif à la réalisation d'une action d'éducation à la santé.

Les atouts :

- Le tuteur professionnel (médecin) et l'infirmier étudiant apprennent à se connaître (compétences et relationnel),
- L'obligation de réalisation des projets tutorés positionne les infirmiers sur des fonctions qu'ils n'avaient pas forcément ou qui ne leur étaient pas reconnues,
- L'obligation de développer une action permet de faire reconnaître l'infirmier comme nouvel acteur auprès des entreprises et salariés,
- Facilite le positionnement infirmier (posture) au sein de l'équipe SST.

Une fiche de suivi sera remise à l'étudiant la première semaine. Cette fiche permettra de structurer la démarche tout au long de la formation et de valider les différentes étapes.

L'inscription sera définitive que lorsque le nom du tuteur professionnel sera communiqué à l'INMA.

5. Conditions de réussite

5.1. Quiz pré et post cours :

Afin d'évaluer l'acquisition des compétences à l'issue des cours, et indépendamment des examens, un quiz de quelques questions vous sera adressé en amont et en aval du cours pour juger de la qualité du cours dispensé. Cela fait partie de notre démarche d'amélioration Qualiopi.

5.2. L'obtention du Diplôme nécessite :

- La présence à l'enseignement des 7 semaines.
- La validation des 2 contrôles de connaissances qui se font en ligne sur la plateforme THEIA.

Si la moyenne des deux QCM est inférieure à 10/20, l'étudiant devra refaire un QCM.

- La validation du PFE, avec évaluations intermédiaires des 2 projets tutorés (PTUT1 et PTUT2), qui sera présenté à un jury à l'issue de la formation.

Si la moyenne des 2 PTUT écrits + l'oral d'un PTUT + l'écrit du PFE + l'oral du PFE est inférieure à 10/20 l'étudiant devra le retravailler.

L'étudiant est tenu d'assister aux 245 heures de cours et de participer aux 2 contrôles des connaissances qui auront lieu juste avant les semaines 3 et 6. L'émargement est exigé pour chaque demi-journée de cours.

Si l'étudiant est absent 3 fois sans être excusé, il sera exclu de la formation.

Les supports des cours seront téléchargeables à la suite de chaque enseignement.

Pour se présenter aux examens, la présence aux 7 semaines de cours est obligatoire **du lundi 9h00 au vendredi 13h00 ou 16h00 selon les semaines.**

En cas d'absence justifiée à la soutenance ou si à l'issue de la soutenance un rattrapage est nécessaire, une 2^{ème} session de soutenances aura lieu en septembre ou octobre 2022 (date à définir).

Si échec aux 2 sessions de soutenance, le report l'année suivante nécessite le paiement de nouveaux frais de formation et d'inscription à la faculté.

6. Conditions d'inscription

Peuvent s'inscrire au DUST :

- Les titulaires du DE d'infirmier
- Être salariés d'une caisse de MSA ou salarié ou stagiaire le temps de la formation dans un service interentreprises ou service autonome.

7. Planning 2021/ 2022 de la formation

7.1. Cours

2021 / 2022	
Semaine 1	Du 4 au 8 octobre 2021
Semaine 2	Du 15 au 19 novembre 2021
26/11/2021 - Evaluation n°1 en ligne sur la plateforme THEIA.	
Semaine 3	Du 29 novembre au 3 décembre 2021
Semaine 4	Du 17 au 22 janvier 2022
Semaine 5	Du 31 janvier au 4 février 2022
11/03/2022 – Evaluation n°2 en ligne sur la plateforme THEIA	
Semaine 6	Du 14 au 18 mars 2022
Semaine 7	Du 16 au 20 mai 2022

7.2. Soutenance des projets tutorés (PFE)

Les soutenances des mémoires auront lieu le **jeudi 23 juin 2022**.

Dans ce cadre, les étudiants acceptent implicitement la diffusion de ces documents par l'INMA, dans le contexte de ses missions.

8. Modalités d'inscription

8.1. Frais d'inscription à la formation

Ils comprennent :

- Les frais administratifs de dossier
- Les frais pédagogiques (enseignement des 7 semaines de cours)
- L'organisation des contrôles de connaissances et de la soutenance du PFE.
- Les éventuels plateaux repas pris à l'INMA.
- Les droits d'inscription à la faculté de Toulouse, indépendant du coût de la formation payé à l'INMA.

NB : Ne sont pas compris dans les frais d'inscription : l'hébergement et la restauration

8.2. Coût pédagogique

Le coût pédagogique est de **3920,00 €** auquel il faut rajouter séparément les droits d'inscription à la faculté de Toulouse (montant non communiqué à ce jour pour 2021, mais à titre indicatif les frais d'inscription à la faculté pour 2020 étaient de **170,00 €**).

Le coût pédagogique sera fractionné par semaine de cours, soit 560.00 € facturé à la fin de chaque semaine.

8.3. Condition de désistement

Pour tout désistement d'inscription dans le mois qui précède la semaine de cours, l'INMA appliquera une pénalité d'un montant de 30 % du coût pédagogique.

Pour toute formation interrompue, les frais pédagogiques déjà versés ne seront pas remboursés

8.4. Attestations de présence

Une attestation de présence est envoyée à la fin de l'enseignement de chaque semaine.

L'INMA est susceptible d'établir tout autre document nécessaire à l'étudiant pour toute démarche qu'il jugera utile, en lien avec son objectif pédagogique.

DOSSIER D'INSCRIPTION

DUST – 2021 / 2022

1. DATES D'INSCRIPTION ET ENVOI DU DOSSIER

Les inscriptions sont reçues, de préférence, jusqu'au 01/10/2022.

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

INMA - 14 rue Auguste Comte - 37000 Tours.

L'inscription sera définitive qu'à la réception de toutes les pièces du dossier

2. PIECES DU DOSSIER

Le dossier comporte obligatoirement les pièces suivantes :

- **Le bulletin d'inscription complété** (voir page suivante)
- **Un titre justifiant du DE d'infirmier**
- **Une photo d'identité** récente en couleur
- **Un curriculum-vitae** détaillant le parcours professionnel

Dans un second temps :

- **La fiche et les frais d'inscription à la faculté de Toulouse** (**ne pas contacter vous-même la faculté, l'INMA vous informera des démarches à faire le moment venu**).

Bulletin d'inscription DUST 2021 / 2022

(Merci de remplir un bulletin par stagiaire)

LA MSA :

Adresse :

Code postal : Ville :

Nom et fonction du responsable inscrivant l'étudiant :

Téléphone :

Mail :

SOUHAITE INSCRIRE AU DUST POUR L'ANNEE 2021 / 2022 :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Nom du tuteur professionnel (**obligatoire**) :

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités d'inscription au DUST

Date :

Signature et cachet de l'entreprise